



-la largeur minimale de la voie restante disponible devra être en cohérence avec les catégories de véhicules autorisés à circuler conformément aux restrictions éventuelles stipulées ci-dessus.

### **ARTICLE 3 :**

Les signalisations correspondantes seront conformes à la réglementation en vigueur et prendront en compte les recommandations relatives à la catégorie de route concernée, de la dernière édition en vigueur du manuel du chef de chantier. En particulier la signalisation par feux tricolores ne pourra être effectuée que dans de bonnes conditions de visibilité (luminosité suffisante ou éclairage spécifique). Elles seront mises en place et entretenues par les soins de l'entreprise PROVELEC Sud, chargée des travaux, sous le contrôle de la subdivision départementale d'aménagement Préalpes-Ouest.

### **ARTICLE 4 :**

Le maire de la commune de Toudon pourra, à tout moment, décider une modification du régime de circulation ou suspendre le chantier, si son déroulement est susceptible de créer une perturbation excessive du trafic ; ou si les injonctions données par leurs agents aux intervenants ne sont pas suivies d'effets, pour ce qui concerne les règles de sécurité et d'exploitation de la route.

### **ARTICLE 5 :**

Poursuites encourues en cas d'infraction :

Toute contravention au présent arrêté, sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et textes en vigueur.

### **ARTICLE 6 :**

Conformément à l'article R.41-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté.

### **ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté sera affiché en mairie et transmis à la SDA Préalpes-Ouest (RENALDO Sylvie [srenaldo@departement06.fr](mailto:srenaldo@departement06.fr) – télécopie : 04 89 04 54 21) dont ampliation doit être adressée M. le Président du Conseil Départemental

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution ;

Fait à Toudon le 21 juin 2022

**Le Maire,**

**Pierre CORBIN**



**AR Prefecture**

006-210601415-20220621-A20220609-AR  
Reçu le 21/06/2022  
Publié le 21/06/2022